



Conseil économique et social

Distr. générale
10 décembre 2012
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-septième session

4-15 mars 2013

Suivi de la quatrième Conférence mondiale

sur les femmes et de la session extraordinaire

de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes

en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement

et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs

stratégiques, mesures à prendre dans les domaines

critiques et nouvelles mesures et initiatives

Déclaration présentée par le National Council of Women of the United States, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante, qui est distribuée conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.



Déclaration

Le National Council of Women of the United States, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, joue depuis sa création en 1888 un rôle de premier plan pour défendre l'égalité des droits pour les femmes et répondre aux préoccupations sociales et économiques des femmes.

Fidèle à cette tradition, le National Council est convaincu que l'égalité entre les sexes est aujourd'hui l'un des défis majeurs à relever si l'on veut que le monde continue à aller de l'avant au XXI^e siècle. La persistance de la violence et de la discrimination à l'égard des femmes et des filles à l'échelle mondiale est d'une importance cruciale pour le National Council et ses organisations affiliées.

La violence, sous toutes ses formes, affecte la vie de millions de femmes et de filles dans le monde entier, quel que soit leur milieu socioéconomique, culturel, religieux et leur niveau d'instruction. En plus d'être dégradante et inhumaine, la violence entrave aussi gravement la promotion des femmes au sein de la société et les prive de leurs droits fondamentaux en tant qu'êtres humains.

À l'appui de la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, proclamée par l'Assemblée générale en 1993 dans sa résolution 48/104, et la résolution 54/134 par laquelle elle a décidé de proclamer le 25 novembre Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le National Council condamne avec la plus grande fermeté la violence sexiste sous toutes ses formes.

Le National Council est conscient que la violence à l'égard des femmes a contribué de tout temps à la discrimination fondée sur le sexe, à la domination, au rapport de force inégal, à la pauvreté et à l'accès restreint à l'éducation et à la santé. Elle a également limité la participation des femmes aux gouvernements, aux organisations et aux institutions de la société dans laquelle elles vivent.

Pour remédier à cette situation, le National Council, avec ses organisations affiliées, a mis en place des programmes et des initiatives aux États-Unis, en Afrique et dans d'autres parties du monde.

Une campagne nationale et internationale de prévention et de sensibilisation à la violence domestique a été organisée en 2011, à l'appui de la campagne lancée par le Secrétaire général, intitulée « Tous UNIS pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes ». De plus, en partenariat avec ses organisations affiliées, le National Council a mis en place des programmes pour informer de leurs droits les femmes confrontées, aux États-Unis et au Ghana, à des situations familiales dangereuses, un programme radio à Durban (Afrique du Sud), pour informer le public au sujet des questions liées à la violence domestique, ainsi qu'un programme pédagogique de maîtrise de soi à l'intention des hommes en Afrique du Sud.

Par ailleurs, à la cinquante-cinquième session de la Commission de la condition de la femme, en 2011, le National Council a organisé une réunion parallèle sur le thème « Combattre la violence : gros plan sur la violence domestique dans le monde ». Le principal intervenant était Kathy E. Ryan, Chef adjointe de l'Unité de lutte contre la violence domestique du Département de police de la ville de New York. Elle a proposé des solutions, inspirées d'initiatives concluantes de l'Unité, qui pourraient être appliquées aux niveaux national et international.

Avec ses partenaires affiliés, le National Council s'efforce d'établir les meilleures pratiques afin de mettre un terme à certaines des atrocités les plus manifestes commises à l'encontre des femmes : mutilation génitale féminine, traite des êtres humains et traite à des fins sexuelles et mariage forcé précoce. Il a en outre lancé un programme de maternité sans risque au Malawi, qui met en place des conditions propices à l'accouchement et permet de faire face aux grossesses à répétition, au délaissement et au défaut de soins, notamment prénatals et postnatals pour les femmes et les filles enceintes.

Le National Council, par expérience mais aussi par conviction profonde, est conscient que l'éducation et l'élimination de la pauvreté sont essentielles à l'autonomisation des femmes. Si les femmes sont instruites et conscientes de leurs droits fondamentaux en tant qu'êtres humains, elles risqueront moins d'être dominées et victimes de discriminations. À cette fin, le National Council et ses organisations affiliées ont construit plus de 70 puits à eau dans les zones rurales du Ghana, ce qui a augmenté le taux de scolarisation des filles. Avant l'installation des puits, les filles manquaient les premières heures d'école car c'est à elles que revenait la corvée d'aller chercher de l'eau au puits.

Le National Council estime que, comme le stipule l'article 3 de la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, les femmes ont le droit à la vie, à l'égalité, à la liberté, à une égale protection de la loi, à ne subir de discrimination sous aucune forme, au meilleur état de santé physique et morale, à des conditions de travail équitables et satisfaisantes, ainsi que le droit de ne pas être soumises à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Dans le cadre de la présente session de la Commission de la condition de la femme, le National Council milite et plaide ardemment pour que l'ONU et les organisations non gouvernementales, les établissements universitaires, les pouvoirs publics, les fondations, les entreprises et les personnes concernées œuvrent sans relâche pour lutter contre la violence sexiste. Nous demandons instamment à toutes les parties intéressées d'apporter en temps opportun des solutions innovantes et réalisables pour que la violence à l'égard des femmes et des filles soit jetée aux oubliettes de l'histoire.